FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Poste positionné aux Services Techniques du GH-PP

Direction fonctionnelle de rattachement : l'Ingénieur des Services Travaux, Techniques et Sécurité du GH-PP

Services d'affectation : Services Techniques du GH-PP

Intitulé du poste : Electricien / Electrotechnicien

Grade : Ouvrier Professionnel de 1ère Classe ou 2ème Classe / Agent de Maitrise
(en fonction des compétences et diplômes)

Corps d'appartenance : Personnel Technique

ORGANIGRAMME DE SITUATION DU POSTE

(Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles, intérieures et extérieures)

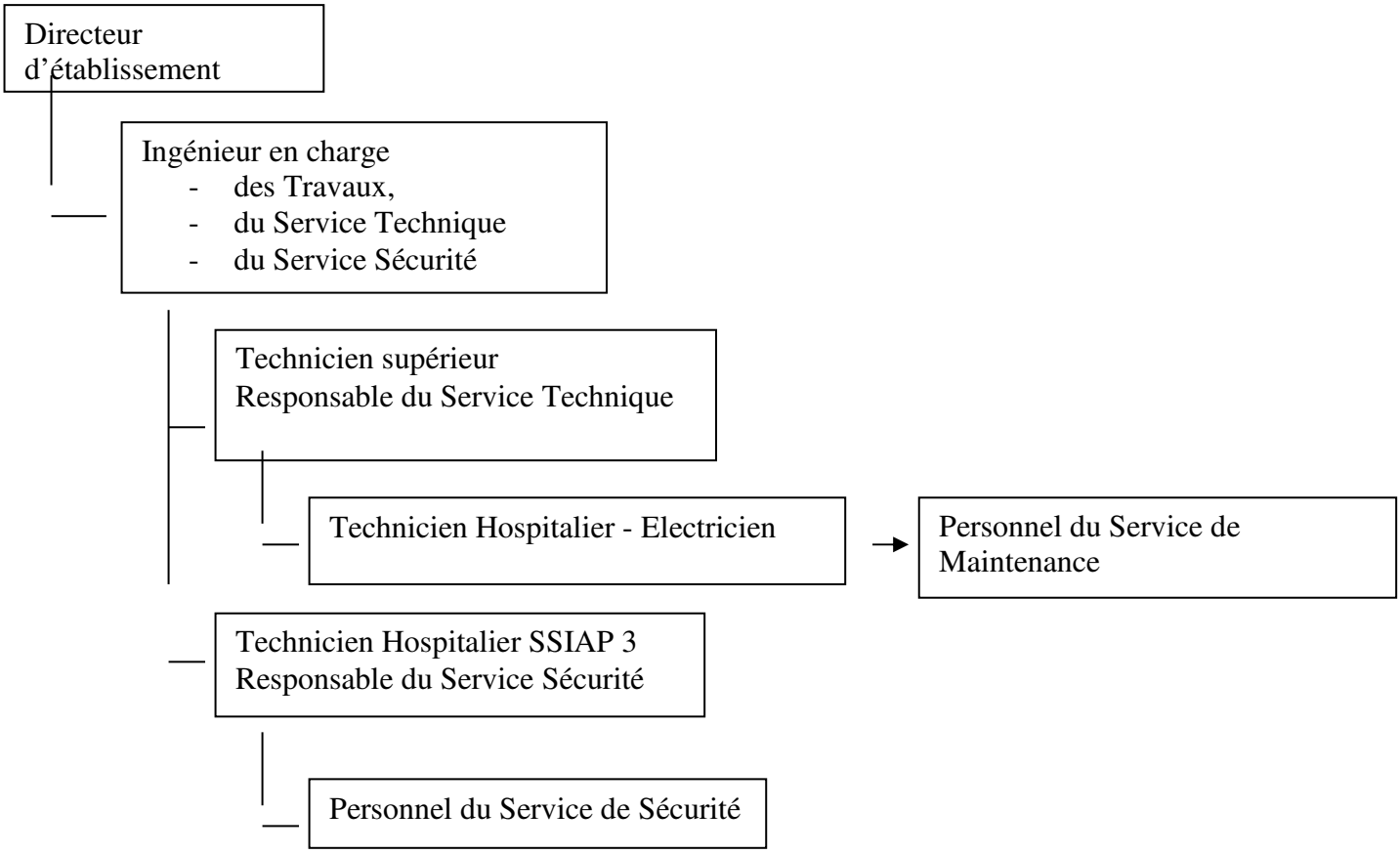

LES MISSIONS GENERALES ET SPECIFIQUES DU POSTE

Sous l'autorité du Responsable maintenance et sécurité, Electricien / Electrotechnicien est chargé d'effectuer les interventions de maintenance et les petits travaux dans son domaine de qualification et de compétence :
- Il participe aux opérations de contrôle systématique des installations Electriques.
- Il diagnostic les pannes et propose les interventions nécessaires en interne ou par prestataire externe pour y remédier
- Il exécute les interventions de remise en état.
- Il procède à des travaux sur des petites installations et des modifications qui sont nécessaires.
- Il fait chiffrer et propose les devis nécessaires au bon fonctionnement des installations
- Il surveille les intervenants externes (dans le domaine technique et sécurité) sur les interventions retenues.
- Il procède au suivi des installations HT, BT, TBT, Productions Electriques, ainsi que les organes participants à leurs distributions respectives.

LES PRINCIPALES ACTIVITES

- Maintenance et interventions sur installations
- Interventions d'exploitation
- Maintenance et interventions sur l'appareillage et le matériel
- Aide à la maintenance des équipements des différents sites du Groupement Hospitalier
- Mettre en œuvre un chantier à partir de documents écrits (descriptifs, plans, schémas…)
- Prévoir le matériel nécessaire à la réalisation de son chantier
- Suivre les approvisionnements en fonction de la programmation de ses interventions, gérer le stock de matériels dont il est responsable en relation avec la personne en charge de ce domaine sur le GH-PP
- Organiser ses interventions en coordination avec les autres corps d'état
- Remplir les bons d'interventions en précisant les dépenses engagées
- S'informer sur les installations existantes de l'établissement afin d'acquérir une connaissance des différents sites

Il sera amené à effectuer des dépannages dans tous les domaines des métiers du bâtiment dans le cadre des astreintes

LES OBJECTIFS (résultats attendus)

Acquérir la connaissance des réseaux et installations des différents sites du GH-PP
Etre capable d'utiliser l'outil informatique afin d'améliorer la qualité de ses interventions

Etre capable d'effectuer les interventions programmées dans le respect des délais, des procédures et d'en assurer la traçabilité.

LES RESPONSABILITÉS DU POSTE (cf. réglementation)

Elles sont définies par :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

- le code du travail

LES PRE-REQUIS (conditions d'accès au poste)

Diplôme, formation :

Bac Pro pour le métier des Installations en Equipements Electriques / Electrotechnique
Formations complémentaires dans le domaine des productions électriques et de la distribution
Habilitation électrique (à obtenir)
CACES (a obtenir si nécessaire)

Expérience :

Maîtrise de son domaine technique

Compétences (connaissances, savoir-faire, aptitudes) :

- Connaissance des réseaux Haute, Basse et Très Basse Tension
Connaissance complémentaire dans le domaine du chauffage, de la Production frigorifique, de la production électrique et autres du Bâtiment dans la cadre des astreintes
- Connaissance de l'outil informatique
- Connaissance et respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Respect des procédures et de la pyramide hiérarchique
- Sens des responsabilités
- Capacités d'organisation
- Capacités relationnelles
- Adaptation au public rencontré dans son relationnel
- Aptitudes au travail en équipe
- Capacités rédactionnelles
- Capacités à actualiser ses connaissances sur l'évolution du métier, les techniques, la réglementation
- Volonté de développer et d'enrichir ses compétences et à savoir critiquer ses pratiques
- Discrétion professionnelle (adaptation au milieu hospitalier)
- Disponibilité horaire et géographique (astreintes)

LES CONTRAINTES LIEES AU POSTE
(horaires, lieu de travail, astreintes…)

Temps de travail Hebdomadaire : 35H00 ou 37H30 [à confirmer]
Jours de travail : Semaine sur 5 jours
Astreintes Techniques après période d'adaptation au poste et connaissances des sites
Lieu de travail : Groupement Hospitalier des Portes de Provence et ses sites périphériques

EVOLUTION POSSIBLE DE CARRIERE
(Références réglementaires)

Ouvrier Professionnel de 1ère classe – Emploi de catégorie C
Agent de Maitrise - Emploi de catégorie B
(Décret n°91-45 du 14 janvier 1991)